



remboursement de frais d'inscription

Par **agatha**, le **18/11/2008** à **18:41**

Bonjour,

j'aimerais savoir comment récupérer la somme des frais d'inscription versée à une école de commerce.

J'ai démissionné d'un Master 1 seulement deux jours après la rentrée pour cause de publicité mensongère. Cela s'est fait par le biais d'une lettre de démission dans laquelle j'ai demandé à me faire rembourser les frais d'inscription n'ayant même pas assisté à une semaine de cours.

En réponse, on me dit que je ne peux récupérer mon argent seulement si je prouve que je n'ai pas validé ma troisième année de Licence, ce qui est ridicule puisque l'école n'accepte pas les étudiants n'ayant pas validé leur année antérieure.

Comment pourrais-je prouver que je suis dans mon droit ?

Merci de votre réponse.

Par **Jen33**, le **05/10/2011** à **20:47**

Bonsoir,

Je voulais savoir si tu as réussi à récupérer tes frais d'inscription et de quelle manière ?

MERCI

Par **Jen33**, le **05/10/2011** à **20:50**

Bonsoir,

Je voulais savoir si tu as réussi à récupérer tes frais d'inscription et de quelle manière ?

MERCI